

<p>SRP Formations se réserve la possibilité de modifier ou de mettre à jour ses conditions générales de vente (CGV) à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <a href="http://srp-formations.com">srp-formations.com</a></p> <p><b>1.Présentation de l'offre de SRP Formations</b> Les modalités des formations et des événements organisés par SRP Formations sont disponibles sur le site de web : <a href="http://www.srp-formations.com">www.srp-formations.com</a> SRP Formations s'engage à dispenser aux stagiaires l'action de formation dont la nature, le contenu et les modalités d'organisation sont précisés dans la convention de formation signée. Toute modification, qu'elle soit d'ordre pédagogique ou financière, devra recevoir l'accord préalable du stagiaire et fera l'objet d'un avenant.</p> <p><b>2.Objet et champ d'application</b> Les présentes conditions générales de vente (CGV) prévalent sur toutes les offres proposées par SRP Formations. Toute commande relative à l'offre de SRP Formations est soumise aux présentes conditions et implique l'adhésion entière et sans réserve à celles-ci de la part du client, sauf dérogation formelle et écrite de notre part. Le fait que SRP Formations ne se prévale pas à un moment donné, de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de SRP Formations, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.</p> <p><b>3.Commande d'une action de formation</b> <b>3.1Descriptif</b> Les dispositions du présent article s'adressent à des apprenants individuels ou collectifs, professionnels ou non. Les formations présentes sont réalisées en France, dans des locaux mis à disposition par le client ou loués par SRP Formations. Le nombre de stagiaires minimum et maximum au bon déroulement de la session de formation est précisé dans le programme et sur la convention.</p> <p><b>3.2.Demande de pré inscription</b> Les inscriptions aux actions de formation sont prises en compte uniquement via le module d'inscription spécifié sur le site web: <a href="http://www.srp-formations.com">www.srp-formations.com</a></p> <p><b>3.3.Confirmation de pré-inscription et souscription de la convention de formation</b> A réception de l'inscription internet du client, SRP Formations adresse par courriel une confirmation de formation sous réserve du nombre de stagiaires autorisés à suivre l'action de formation. Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions en ligne suite au paiement de l'acompte. Aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité, sauf dérogation exceptionnelle par un responsable de l'Organisme formateur. Un exemplaire de la convention de formation est joint au courriel. Un délai maximum de 15 jours est autorisé pour retourner l'exemplaire signé de la convention accompagné du règlement du solde restant par chèque ou virement. En cas contraire, l'Organisme formateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler l'inscription.</p>	<p>Le stagiaire est considéré comme inscrit à l'action de formation dès signature de la convention de formation par les 2 parties et réception du règlement. Une fois l'inscription validée, la confirmation de l'action de formation est adressée au stagiaire. Cette confirmation est dépendante du nombre minimum d'inscrits atteint ou de la réception des éléments de paiements. Les documents utiles au bon déroulement de l'action de formation seront communiqués au stagiaire (convocation, programme de formation, plan d'accès à la formation, etc).</p> <p><b>3.4.Règlement intérieur :</b> Pendant la durée du stage, les stagiaires sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter les règles régies par le lieu d'accueil de la formation.</p> <p><b>3.6.Attestation de suivi de formation</b> Une attestation de présence personnalisée est remise via email au stagiaire à l'issue de la formation. Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation en ligne ou papier à l'issue de la formation.</p> <p><b>3.7.Tarifs</b> Sauf conditions particulières expresses, les prix des actions de formation sont ceux figurant en euros sur le site internet de SRP Formations au jour de l'émission de la convention de formation. Ces prix ne sont pas assujéti à la TVA. Les repas du midi sont éventuellement pris en compte dans le prix de la formation lorsque les échanges avec les stagiaires sont sollicités. Le stagiaire en est averti sur le site internet et sur la convention. Le stagiaire supporte les frais bancaires appliqués sur les règlements provenant de l'étranger et autres frais inhérents au paiement.</p> <p><b>3.8.Prise en charge</b> SRP Formations propose des formations qui sont susceptibles d'être prises en charge par l'ANDPC ou le FIFPL mais ne garantie en rien l'acceptation des dossiers de formations ou des dossiers de participants auprès de ces organismes financeurs. Le client s'inscrivant à une formation avant l'acceptation du dossier de formation par l'organisme financeur (voir mention sur la page formation du site internet) est conscient de cette situation. Pour toute demande d'annulation/désistement de sa part, il devra se conformer aux règles de l'article 4 de ces CGV. Lorsque la formation est prise en charge par les Fonds d'Assurances Formation des Professions Libérales (FIFPL), il appartient au participant de faire la demande de prise en charge avant l'action de formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Lorsque l'action de formation est prise en charge par l'ANDPC, il appartient au client de réaliser son inscription sur le site <a href="http://www.mondpc.fr">www.mondpc.fr</a> et lors de l'inscription à une formation de vérifier en amont que sa limite du montant du forfait annuel autorise la prise en charge de la formation par l'ANDPC. Dans le cas où le forfait ne couvre pas les frais de la formation, la somme restant à payer est à la charge du client. Il convient aussi au client d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et/ou la convention de formation les éventuelles mentions à indiquer sur la facture</p> <p><b>4. Annulation et désistement</b> <b>4.1.A l'initiative du stagiaire :</b> Il existe un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de signature de la convention de formation. Sauf cas de force majeure, les dates de formations en présentiel sont bloquées de façon ferme. En cas de désistement, le stagiaire doit en informer SRP Formations par lettre recommandée avec accusé de réception. Si le désistement intervient dans la période de</p>	<p>rétractation, le stagiaire pourra exiger le remboursement intégral sans frais de son inscription (acompte et solde restant). Au delà de la période légale de 14 jours, toute demande d'annulation d'une inscription à l'instigation du stagiaire doit être notifiée selon les modalités figurant dans la convention de formation spécifiquement rédigée. Dans tous les cas, l'acompte couvrant les frais administratifs ne pourra être remboursé par SRP Formations.</p> <p><b>4.2.A l'initiative de SRP Formations :</b> SRP Formations se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement et contenu de son programme, de reporter ou d'annuler d'ajourner une session si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant (nombre précisé dans la convention) ou en cas de force majeure. Dans ce cas, SRP Formations s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire et à lui proposer une inscription prioritaire sur les autres offres de formation.</p> <p>En cas d'inexécution d'une prestation de formation, SRP Formations remboursera intégralement au stagiaire les frais d'inscription.</p> <p>SRP Formations ne sera pas tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation du stage, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire ni les frais d'hébergement pris en vue du stage.</p> <p>Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident ou l'absence d'un consultant, d'un formateur ou animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou lout autre circonstance échappant au contrôle de SRP Formations.</p> <p><b>5.Propriété intellectuelle</b> Le client s'interdit de reproduire directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de SRP Formations ou de ses ayants droit. Les formations sont organisées dans un but de formation continue postgradué du stagiaire.</p> <p><b>6.Données personnelles</b> Vos données personnelles ne sont utilisées que dans le contexte des formations organisées par SRP Formations. Conformément au règlement européen connu sous l'acronyme RGPD, vous avez les droits de modification et de suppression de vos données.</p> <p><b>7.Droit applicable</b> Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et SRP Formations à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de La Rochelle.</p> <p><b>8.Règles applicables</b> Le client s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur téléchargeable sur le site <a href="http://srp-formations.com">srp-formations.com</a></p>
---	--	--

